



LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES: ENJEUX DE DÉFINITIONS ET AMPLEUR DE LA VIOLENCE CONJUGALE AU QUÉBEC

Marie-Christine Plante
*Adjointe à la direction,
Carrefour pour Elle
Chargée de cours,
École de travail social, Udm*

PLAN DE LA PRÉSENTATION

1. Ampleur des violences faites aux femmes
2. Réflexion critique autour du concept de symétrie et de la mesure de la violence conjugale
3. Définitions et quelques notions de base
4. Les formes des violences
5. Typologie de la violence conjugale de Michael P. Johnson
6. Dérives entourant l'utilisation de la typologie de Johnson
7. Discussion



AMPLEUR DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

QUELQUES STATISTIQUES

- La violence envers les femmes et les filles constitue la plus grande violation des droits de la personnes au monde et est un problème très répandu dans notre société.
- Au Canada, en moyenne tous les 6 jours, une femme est tuée par son partenaire intime. Près de 70 femmes vont être tuées à chaque année.
- Tous les jours au Canada, plus de 3000 femmes doivent séjourner dans les différentes ressources d'hébergement afin d'échapper à la violence conjugale.
- Chaque année, plus de 40 000 arrestations résultent d'épisodes de violences conjugale. Cela représente environ 12% de toutes les affaires violente au Canada.

<http://www.canadianwomen.org/fr/Les-faits-a-propos-de-la-violence-faite-aux-femmes>

QUELQUES STATISTIQUES

- En 2010, on comptait 582 cas connus de femmes autochtones disparues ou assassinées au Canada.
- En une année seulement au Canada, 427 000 femmes âgées de plus de 15 ans ont rapporté avoir été victimes d'agression sexuelle. ^ZÉtant donné que seulement 10 % de toutes les agressions sexuelles sont signalées à la police, le nombre réel est beaucoup plus élevé.
- Au Canada, la moitié des femmes ont été victimes d'au moins un acte de violence physique ou sexuelle depuis l'âge de 16 ans.
- Au Canada, 61 % des adultes disent connaître personnellement au moins une femme qui a déjà été victime de violence physique ou sexuelle.
- En 2009, les coûts économiques associés à la violence envers les femmes au Canada pour les soins médicaux, la justice pénale, les services sociaux ainsi que les pertes en salaires et en productivité ont été évalués à 7,4 milliards de dollars par année.

<http://www.canadianwomen.org/fr/Les-faits-a-propos-de-la-violence-faite-aux-femmes>

AMPLEUR DE LA VIOLENCE CONJUGALE

En 2015, l'ensemble des services de police du Québec ont enregistré **19 406** infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal. Ces infractions représentent près du tiers de tous les crimes commis envers la personne au Québec.

Plus de la moitié de ces infractions concerne des voies de fait de niveau 1 (11 207). Dans une moindre mesure, nous trouvons les voies de fait de niveau 2 (2 212), les menaces (2 097) et le harcèlement criminel (2 256).

Parmi les crimes les plus graves, notons les homicides (11), les tentatives de meurtre (36) ainsi que les voies de fait de niveau 3 (48).

Ministère de la Sécurité publique du Québec, Statistiques 2015 sur les infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal au Québec.

AMPLEUR DE LA VIOLENCE CONJUGALE

- Au Québec, les femmes sont les principales victimes (78 %).
 - Dans près de 50% des cas, les auteurs présumés sont les conjointEs des victimes, tandis que 32,6% sont les ex-conjointEs et 10,3% sont les amiEs intimes.
 - Les jeunes adultes de 18 à 29 ans affichent des taux de victimisation largement supérieurs à ceux des autres groupes d'âges.
 - Un peu plus de la moitié des victimes ont moins de 40 ans, soit 50,7 %.
 - Par rapport aux enlèvements, elles représentent 100 % des victimes. Dans des proportions tout aussi considérables, elles sont victimes d'agressions sexuelles (97,4 %), de séquestration (96,9 %), d'intimidation (91,3 %), de voies de fait de niveau 3 (87,5 %) et de harcèlement criminel (86,3 %).
 - Dans 45,6 % des cas, les auteurs présumés sont les conjoints ou conjointes des victimes, tandis que 32,6 % sont les ex-conjoints ou ex-conjointes et 10,3 % sont les amis ou amies intimes.
- *Ces statistiques sont probablement très conservatrices, seulement 30% des cas de violence conjugale étant rapportés aux services policiers.*

AMPLEUR DE LA VIOLENCE CONJUGALE

La forme de violence conjugale la plus souvent dénoncée est le fait d'être poussé, empoigné, bousculé ou giflé (35 %).

Le quart (25 %) des victimes ont affirmé avoir été agressées sexuellement, battues, étranglées ou menacées avec une arme à feu ou un couteau.

24% des victimes ont mentionné avoir reçu des coups de pied ou avoir été mordues, frappées ou frappées avec un objet.



RÉFLEXIONS CRITIQUES AUTOUR DU CONCEPT DE SYMÉTRIE ET DE LA MESURE DE LA VIOLENCE

LES FEMMES SONT-ELLES AUSSI VIOLENTES QUE LES HOMMES?

Des études révèlent que la violence conjugale est également vécue par certains hommes.

Certaines recherches indiquent même que les femmes pourraient être aussi violentes que les hommes.

La question de la symétrie en situation de violence conjugale mérite cependant d'être examinée plus attentivement.

Les dynamiques de violence, l'intention derrière le geste violent ainsi que les conséquences sur la victime diffèrent selon le sexe de cette dernière.

LES FEMMES SONT-ELLES AUSSI VIOLENTES QUE LES HOMMES?

- ❖ La violence vécue par les femmes est souvent plus sévère que celle exercée envers les hommes, celles-ci étant plus à risque de subir des blessures graves.
- ❖ Les femmes sont plus susceptibles de craindre pour leur vie et de développer des symptômes d'anxiété et de dépression.
- ❖ Les femmes sont plus susceptibles de vivre de la violence conjugale chronique.
- ❖ Plusieurs femmes posant un geste violent sévère à l'endroit de leur conjoint le font pour se défendre ou pour riposter tandis que les hommes utilisent souvent la violence afin de contrôler leur conjointe.

RÉFÉRENCES:

Damant, D., & Guay, F. (2005). La question de la symétrie dans les enquêtes sur la violence dans le couple et les relations amoureuses. *CRSA/RCSA*, 42(2), 125-144.

Hirigoyen, M.-F. (2009). De la peur à la soumission. *Empan*, 1(73), 24-30.

Johnson, H., & Bunge, V.P. (2001). Prevalence and consequences of spousal assault in Canada. *Canadian Journal of Criminology*, 43(1), 27-45.

Mirrlees-Black, C. (1999). Domestic violence: Findings from a new British crime survey self-completion questionnaire. London. Home Office Research and Statistics Directorate

Statistique Canada (2014). La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2014. Ottawa : Centre Canadien de la statistique juridique.



DÉFINITIONS ET QUELQUES NOTIONS DE BASE

DÉFINITION DES NATIONS UNIES (1993)

« Tous les actes de violence dirigés contre le sexe féminin et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée. »

Article 1 de la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

➤ Engagement des gouvernements à mettre en place des mesures concrètes.

DÉFINITION DE LA VIOLENCE CONJUGALE DU CRI-VIFF

« La violence conjugale comprend les agressions psychologiques, verbales, physiques et sexuelles ainsi que les actes de domination sur le plan économique. Elle ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue, au contraire, un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle. Elle peut être vécue dans une relation maritale, extra maritale ou amoureuse, à tous les âges de la vie » [\(Réf.\)](#).

AGRESSIVITÉ, COLÈRE, CONTRÔLE, VIOLENCE

La colère

La colère est une **émotion normale et inévitable**. Elle n'est pas néfaste pour l'individu si l'énergie en provenant est canalisée correctement.

Une colère bien gérée peut permettre de s'affirmer et d'exprimer ses sentiments. À l'inverse, une colère mal maîtrisée peut servir de prétexte à la violence [\(Réf.\)](#).

La colère n'implique pas nécessairement un rapport avec l'autre, c'est-à-dire qu'elle peut être ressentie sans que personne ne soit mis en cause [\(Réf.\)](#).

DES NOTIONS QUI NE SONT PAS SYNONYMES

L'agressivité

L'agressivité est un mode d'expression, une disposition mentale. Il s'agit d'une **pulsion** fondamentale, d'un état qui n'implique pas la participation d'une autre personne [\(Réf.\)](#).

L'agressivité est en soi une énergie qui peut être constructive (lorsqu'elle conduit à l'affirmation de soi ou qu'elle favorise le développement) ou destructive (lorsqu'elle conduit à une prise de pouvoir sur l'autre) [\(Réf.\)](#).

L'agressivité peut également représenter une réaction de protection et de défense contre la violence subie. La personne ne cherche pas à prendre le contrôle, mais bien à faire cesser la violence. [\(Réf.\)](#).

DES NOTIONS QUI NE SONT PAS SYNONYMES

Le conflit

Un conflit est une opposition d'intérêts, d'opinions ou de valeurs entre deux ou plusieurs personnes sans que la peur détermine qui sera le gagnant. Le conflit apparaît quand l'un des individus se sent brimé ou tente de gagner sur l'autre.

Lorsqu'ils sont bien gérés, les conflits peuvent être résolus sans violence, par la négociation, le compromis ou la médiation ([Réf.](#)).

DES NOTIONS QUI NE SONT PAS SYNONYMES

La violence

« La violence est un contrôle et une recherche de pouvoir d'une personne sur une autre. La violence est un ensemble d'attitudes, de propos, de comportements visant à dévaloriser, dominer, contrôler, apeurer, blesser psychologiquement ou physiquement une autre personne » [\(Réf.\)](#).

La violence est intentionnelle, volontaire et a un but précis, l'agression (psychologique, verbale, sexuelle ou physique) étant le moyen de l'atteindre.

La violence s'inscrit exclusivement dans un rapport avec l'autre [\(Réf.\)](#).

CONFLIT CONJUGAL VS VIOLENCE CONJUGALE

Voir le texte:

« Et si c'était plus que de la chicane? Des repères pour différencier la violence conjugale de la chicane de couple»

Du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale (2012)

Des critères à examiner:

- Type d'agression
- Gain recherché
- L'impact
- L'explication
- Répétition de l'agression
- Partage de pouvoir



LES FORMES DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

FORMES ET MANIFESTATIONS DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Violence psychologique et verbale

Violence contre les objets et les animaux

Harcèlement criminel

Violence économique

Violence sociale

Violence physique

Violence sexuelle

Violence spirituelle



RÉFÉRENCES

Arseneau, L., Lampron, C., Levaque, R., & Paradis, F. (2005). La violence conjugale. Activité de sensibilisation. Beauport : Direction régionale de santé publique, Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Capitale-nationale.

Gouvernement du Québec (1995). Politique d'intervention en matière de violence conjugale : Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale. Québec : Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale et familiale, p.23.

Gouvernement du Québec (2012). Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale. Prévenir, Dépister, Contrer. Québec, Gouvernement du Québec, [En ligne].

Paradis, L. (2012). L'enfant, une éponge... L'enfant exposé à la violence conjugale. Son vécu, notre rôle. Québec, Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale, 131 pages.

Statistique Canada (2005). La violence familiale au Canada : un profil statistique 2005. Ottawa : Centre Canadien de la statistique juridique.



LA TYPOLOGIE DE MICHAEL P. JOHNSON

Un élément conceptuel et
théorique incontournable

LES TYPOLOGIES EN VIOLENCE CONJUGALE

Les façons de définir la violence conjugale ainsi que la conception des outils méthodologiques vont influencer les taux apparents de prévalence du problème et ont une portée politique.

Johnson (2000) a proposé de réconcilier ces positions, en expliquant logiquement ces différences fondamentales qui alimentent les querelles entre les tenants des théories du contrôle (surtout les approches féministes) et les défenseurs des théories du conflit. Modèle intégrateur.

Chamberland (2003) en arrive aux mêmes conclusions lorsqu'elle affirme: «*En somme, nous postulons l'existence de deux formes d'organisation de l'agression: la perte de contrôle et la prise de contrôle. L'une est plus irréfléchie, impulsive, défensive, expressive et autoprotectrice. L'autre est plus réfléchie, préméditée, offensive et prédatrice.*»

LA TYPOLOGIE DE JOHNSON (2008)

Johnson (2008) place le contrôle comme critère principal de sa classification. Dans certains cas, un degré de contrôle est exercé de manière généralisée par l'agresseur, alors que dans d'autres contextes, la violence est davantage une conséquence de conflits qui dégénèrent que d'une volonté de contrôler.

❖ *Le terrorisme intime*

❖ *La résistance violente*

❖ *La violence de couple situationnelle*

LE TERRORISME INTIME

Le *terrorisme intime* (1) est constitué d'une variété de moyens de domination qui visent à contrôler et dominer la partenaire.

Le «terroriste» utilisera aussi le contrôle économique, l'isolement social ou physique, les insultes et la culpabilité pour contrôler sa conjointe.

Il brisera des objets, la menacera de coups, de la tuer, de s'en prendre aux enfants.

LA RÉSISTANCE VIOLENTE

La résistance violente survient lorsqu'une personne réagit à la violence de son partenaire, mais sans pour autant vouloir exercer de contrôle sur lui.

Cette résistance se manifeste généralement dans un contexte de terrorisme conjugal, quand certaines femmes tentent de résister et de riposter à la violence de leur conjoint, soit dès le début, soit plus tard, lorsqu'elles réalisent que les choses ne changeront pas ou qu'elles se sentent davantage en danger.

VIOLENCE SITUATIONNELLE

3. La *violence situationnelle* serait la forme de violence conjugale la plus courante. Elle serait causée par une escalade de la tension liée à des conflits. Dans ce cas, le geste violent n'est pas représentatif de la dynamique du couple (la relation ne présente pas un large registre de prise de contrôle de l'un sur l'autre). Si les gestes peuvent être parfois les mêmes que dans un contexte de terrorisme, la violence situationnelle se distingue du fait qu'elle ne s'inscrit pas dans une dynamique de contrôle.

4. La *violence mutuelle* se rencontre dans les cas où les deux conjoints sont à la fois violents et contrôlants.

LES DÉRIVES POSSIBLES DE LA TYPOLOGIE DE JOHNSON

Reprise de la typologie au service d'un discours masculiniste et antiféministe:

- LA VIOLENCE CONUGALE SERAIT UN PHÉNOMÈNE RARE ET ISOLÉ!
- MINIMISATION DES CAS DE TERRORISME INTIME DANS LES SERVICES SOCIAUX ET ACCENTUATION DES NOTIONS DE CHICANES ET DE CONFLITS!
- RENFORCEMENT DU DISCOURS SUR LA SYMÉTRIE DE LA VIOLENCE ET SURUTILISATION DU CONCEPT DE CONTRÔLE MUTUEL.



Références:

Johnson, M. P. (2006). Conflict and control: Gender symmetry and asymmetry in domestic violence, *Violence Against Women*, 12 (11), 1-16.

Johnson, M. P. (2008). *Intimate terrorism, violent resistance and situational couple violence*. Hanover: Northeastern

Lapierre et Côté (2014); « La typologie de la violence conjugale de Johnson: quand une contribution proféministe risque d'être récupérée par le discours masculiniste et antiféministe, *Intervention*, numéro 140, pp. 69-79.



DISCUSSION

Merci de votre attention!